

Proposition de post doctorat sur les évolutions comparées des établissements pour personnes handicapées et âgées depuis les années 2000, exploitation des enquêtes ES-handicap et EHPA de la DREES

Conditions du post doctorat proposé

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) s'associent pour proposer un post doctorat d'une durée de deux ans.

Nous recherchons un candidat titulaire d'un doctorat depuis moins de cinq ans, avec de solides compétences en statistiques et méthodes quantitatives. Une connaissance du champ du handicap ou de la dépendance sera appréciée.

La CNSA et la DREES signeront une convention de recherche avec l'université de rattachement du post doctorant, qui lui proposera un contrat à durée déterminée. La rémunération proposée est de 2200 euros nets par mois. Le lieu de travail est la DREES, 10, place des cinq martyrs du lycée Buffon, Paris 14^{ème}. Un comité de suivi du post doctorat sera organisé entre la CNSA, la DREES et l'institution de rattachement du post doctorant. La date de prise de poste prévue est courant 2^{ème} trimestre ou 3^{ème} trimestre 2018.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront être adressées à DREES-BHD@sante.gouv.fr.

Thématiques de recherche proposées

Les enquêtes quadriennales auprès des établissements et services pour personnes handicapées (ES-handicap) et auprès des établissements pour personnes âgées (EHPA) de la DREES permettent de décrire et de quantifier les caractéristiques de l'offre d'hébergement et d'accompagnement (capacités et modes d'accueil), les profils des personnes accueillies et des personnels qui y travaillent, ainsi que les caractéristiques du bâti des établissements pour personnes âgées. Elles permettent aussi d'apprécier l'évolution des caractéristiques de l'offre, des personnes accueillies et du personnel ainsi que les disparités géographiques.

L'évolution de la composition du public accueilli a déjà été relativement bien documentée¹. Côté personnes âgées et plus encore côté personnes handicapées, les personnes accueillies sont de plus en plus âgées. En revanche, l'adaptation de l'offre et l'évolution de la composition du personnel, ainsi que le lien avec l'évolution des publics, est beaucoup moins bien connue. Il y a donc un travail de synthèse à faire sur le sujet. L'objectif est ainsi d'éclairer les politiques actuellement mises en œuvre de transformation de l'offre médico-sociale.

Les sources mobilisées seraient les enquêtes ES 2006, 2010 et 2014 et les enquêtes EHPA 2007, 2011 et 2015. La comparabilité des trois dernières éditions de ces enquêtes et leur facilité d'utilisation est

¹ Voir pour les dernières éditions des deux enquêtes : Marianne Muller (DREES), 2017, « 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015 », Études et Résultats, n°1015, Drees, juillet. Ida Falinower (DREES), 2016, « L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014 », Études et Résultats, n°975, Drees, septembre.

en effet assez assurée. Le rapport coût/bénéfice de tenter d'y ajouter les éditions 2002 d'ES et 2003 d'EHPA resterait à déterminer. En exploitant la dimension panel des enquêtes (en appariant les éditions successives grâce au numéro FINESS), on peut observer comment la population accueillie, le projet des structures et leur personnel évoluent conjointement au sein des établissements.

Le post-doctorant pourrait avoir pour premier objectif de dresser un panorama le plus large possible de ces évolutions conjointes observées dans chacun des secteurs depuis les années 2000. Puis, un deuxième objectif serait de répondre à quelques questions plus précises. Parmi celles-ci, la question de la prise en charge des personnes handicapées vieillissant en âge sera certainement prioritaire, mais d'autres thèmes à approfondir seront identifiés après la première phase exploratoire, en concertation avec la DREES et la CNSA. Quelques exemples de questionnements sont néanmoins envisagés ici.

Quel impact du vieillissement des personnes accueillies sur les parcours des personnes ?

L'enquête ES-handicap permet de repérer les établissements pour adultes handicapés qui accueillent des personnes de 60 ans et plus et ceux qui ont un accueil spécifiquement dédié à cette population ainsi que le personnel qui y travaille. En outre, les données individuelles collectées constituent une base d'étude des caractéristiques des personnes handicapées avançant en âge (notamment en termes de déficience, d'incapacités, et de mode d'accueil proposé par la structure). Comme l'enquête interroge aussi les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS et SAMSAH), elle recense et décrit les caractéristiques des personnes handicapées avançant en âge qui résident à domicile et bénéficient de services. L'enquête permet de quantifier les personnes handicapées avançant en âge en établissements et services d'aide par le travail (ESAT), d'étudier leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs déficiences, les modalités d'hébergement et les quotités de travail. L'enquête ES-handicap identifie les personnes qui quittent un établissement pour adultes handicapés pour entrer dans un établissement pour personnes âgées. De manière parallèle, dans l'enquête EHPA, sont repérés les unités ou services dédiés aux personnes handicapées avançant en âge, et au niveau individuel, un questionnaire identifie les résidents antérieurement accueillis dans une structure pour adultes handicapés et décrit leurs caractéristiques sociodémographiques, celles relatives à leur niveau de dépendance ainsi que le mode d'accueil qui leur est proposé. Une mise en parallèle est possible avec les autres résidents pour en décrire les spécificités.

Quelles différences dans les structures pour personnes âgées et pour personnes handicapées et dans les profils des personnels y travaillant ?

Les établissements pour personnes âgées et handicapées ont de nombreux points communs : appartenance au champ médico-social par définition entre le sanitaire et le social, personnes accueillies caractérisées par un besoin d'aide plus ou moins grand dans les activités quotidiennes, diversité des modes d'accueil avec une prééminence de l'hébergement permanent. Mais il y a également de nombreuses différences. Celle qui est constitutive de la distinction personnes âgées / personnes handicapées est l'âge des résidents, et de ce fait en grande partie les types de handicap. Il y en a d'autres : durées des séjours, taille des établissements et services, composition du personnel, etc. Faire une comparaison entre les établissements et services du champ personnes âgées (décrit par l'enquête EHPA 2015) et ceux du champ personnes handicapées (décrits par l'enquête ES 2014) permettrait d'interroger une fois de plus la distinction structurante entre les deux. Comparer la structure des emplois des deux secteurs permettrait également de dire s'il s'agit d'un seul et même

champ de recrutement, s'il y a complémentarité ou concurrence entre établissements pour personnes âgées et handicapées pour les recrutements de telle ou telle catégorie de personnel (infirmiers, kinés...).

Quel impact de la médicalisation des EHPAD sur les établissements et la structure des emplois ?

Depuis les années 2000, les établissements d'hébergement pour personnes âgées se sont fortement médicalisés (transformations en EHPAD). Quelle a été l'impact de cette médicalisation sur la structure des établissements et des emplois ? En quoi le projet des établissements est-il modifié (mise en place d'un service de soins palliatifs, de procédures relatives à la fin de vie, chambres aménagées pour l'accueil de personnes en fin de vie, etc.) ? Le bâti de l'établissement est-il modifié pour tenir compte des difficultés accrues d'accessibilité ? En quoi évolue le personnel en fonction dans l'établissement ? Quel est l'impact des différentes réponses spécialisées pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs (Pôle d'activités et de soins adaptés, unités d'hébergement renforcé,...) ?

Les caractéristiques des personnes accueillies et des personnels permettent-elles d'expliquer les tarifs des établissements ?

Dans l'enquête EHPA, on dispose des tarifs de l'établissement (les trois tarifs dans le cas des EHPAD : tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins). Ces tarifs étaient, à l'époque des enquêtes étudiées, pour une partie libres, et pour une partie négociés avec le département ou l'assurance maladie. Dans quelle mesure les caractéristiques des personnes accueillies et des personnels permettent-elles d'expliquer la variance de ces tarifs ? Pour mener également l'analyse sur le secteur des personnes handicapées, on pourrait avoir recours à des données de la CNSA, si elles étaient disponibles (HAPI, système d'information partagé de la tarification du champ médico-social)².

² En ce qui concerne les personnes âgées, les données CNSA du « portail PA » portant sur les tarifs pourraient également être mobilisées.